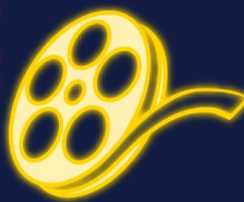


MELBOURNE
DOCUMENTARY
FILM FESTIVAL



MELBOURNE DOCUMENTARY FILM FESTIVAL RÈGLEMENT DE L'APPEL À FILMS

Merci de bien vouloir noter que le Melbourne Documentary Film Festival soutient la MIFF et l'AIDC mais reste indépendant et ne fait partie d'aucune de ces deux organisations.

Le présent règlement (ci-après le "Règlement") s'applique à tous les films s'inscrivant au Melbourne Documentary Film Festival ("MDFF"). En déposant votre film (ci-après le "Film") sur Docfilmdepot afin que l'équipe du MDFF puisse le pré-visionner dans l'objectif de le sélectionner ou non pour une projection lors de l'événement (ci-après le "Festival"), vous (ci-après le "Candidat" ou "Vous") acceptez les termes de ce Règlement.

LE RÈGLEMENT

1. Déposer votre film

1.1 Le MDFF examinera chaque candidature reçue (ci-après une «candidature») au regard des critères d'éligibilité définis ci-dessous.

1.2 Un film qui ne répond pas aux critères d'éligibilité à la date de la projection ne sera pas projeté.

1.3 Le MDFF peut, à son entière discrétion, décider d'accepter une candidature qui répond aux critères d'éligibilité, mais n'est pas obligée de projeter un film en particulier au Festival même si le film répond aux critères d'éligibilité. Le MDFF se réserve le droit de modifier sa décision de projeter un film à sa discrétion.

1.4 Une décision prise par le MDFF d'accepter ou de refuser de projeter un film est définitive. En aucun cas, le MDFF ne remboursera les frais de soumission payés. Veuillez vous assurer de vérifier toutes les dates, les conversions de devises et les coûts associés avant de soumettre votre documentaire, il n'y aura aucun remboursement.

1.5 Les candidats retenus seront contactés fin mai ou début juin 2021.

1.6 Les candidats retenus sont admissibles à six (6) billets gratuits pour des projections au Festival (non échangeables contre de l'argent). Les candidats non retenus sont éligibles pour deux (2) billets

gratuits pour des projections au Festival (non échangeable contre de l'argent). Les candidats doivent contacter info@mdff.org.au pour obtenir leurs billets.

1.7 Les candidats retenus recevront une copie de l'accord de présélection du MDFF. Les candidatures retenues qui n'acceptent pas l'accord de présélection du MDFF ne seront pas projetées.

1.8 Vous reconnaissez que le MDFF ne paie pas de droits de diffusion aux candidats retenus.

2. Eligibilité

2.1 Une candidature est éligible si toutes les conditions suivantes sont remplies:

- a. La candidature est reçue avant la date d'échéance du 31 mai 2021
- b. La production du film n'était pas terminée avant le 1er janvier 2013
- c. Le Film n'a jamais été, et ne sera pas avant le 12 juillet 2020, sorti sur DVD, en salle ou disponible gratuitement en ligne autrement que sur www.tugg.com ou Fanforce (cependant, le Festival peut, à sa discrétion, accepter des Films qui ont été en salle ou déjà projetés dans d'autres festivals). Cette condition ne concerne pas les compétitions Video essay, Webséries documentaires et certains courts-métrages documentaires.
- d. Le film est en anglais et s'il ne l'est pas, des sous-titres anglais sont disponibles
- e. La candidature n'est complète que si les frais d'inscription ont été réglés

2.2 MDFF préfère que les films soient proposés dans l'un des formats suivants: 16 mm, DCP (conforme DCI), HD CAM, DVD, Blu Ray. Toutes les zones sont acceptables. MDFF peut accepter d'autres formats (tels que Vimeo): veuillez contacter info@mdff.org.au pour en savoir plus.

3. Retour des candidatures

3.1 Les candidatures matérialisées ne seront pas retournées à l'expéditeur. Nous vous recommandons d'envoyer vos candidatures via Docfilmdepot ou bien de ne pas nous faire parvenir d'originaux par courrier.

4. Garantie

4.1 En inscrivant votre film, vous garantissez que:

- a. Vous avez le droit d'inscrire le film au Festival;
- b. Le film répond aux critères d'éligibilité
- c. Vous avez obtenu toutes les autorisations nécessaires en ce qui concerne le film et le film ne porte pas atteinte aux droits (y compris, sans limitation, les droits d'auteur) d'un tiers.

5. Spécifications techniques

Les films sélectionnés dans les catégories Long-métrage documentaires, court-métrage documentaires, Video Essay et Websérie documentaire seront projetés en DCP 24 fps.

Les films en réalité virtuelle ou en 360° devront être au format :

- 360 microscopic
- .mp4
- 4K, ratio 2.1
- 30fps

Audio

Stereo : Incluse dans le fichier vidéo mp4

Spatial : Fichier audio .tbe séparé du fichier vidéo (41khz only). Dans ce cas, la vidéo ne pourra pas contenir de piste audio.

Bonne chance !